



**LE FINANCEMENT EXTERIEUR
DES INVESTISSEMENTS PUBLICS
A MADAGASCAR
(1963 - 1971)**

J.P. FOURNIER

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

TANANARIVE - MADAGASCAR - B.P. 434



1973

4 JUIN 1970

OFFICE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
OUTRE - MER

Centre de Tananarive

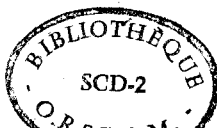
Section Economie

LE FINANCEMENT EXTERIEUR
DES INVESTISSEMENTS PUBLICS
A
MADAGASCAR
(1963-1971)



Décembre 1972

J.P. FOURNIER.



CEDID . . .

INV Ø 5643

L'auteur remercie M. Alain BERNARD qui, par ses
conseils éclairés et constants, a grandement
aidé à la conception de cette étude.

TABLE DES MATIERES

Introduction	1
Généralités	3
1. Taux de réalisation des opérations sur fonds extérieurs	5
1.1 Mesure des performances	8
1.2 Evolution de la part du financement extérieur	10
2. Coût du financement extérieur	12
2.1 Les charges d'intérêt	12
2.2 Elément de don	17
2.3 Coût de la liaison	18
2.4 Du choix de la source de financement la moins onéreuse	19
3. Origine des fonds	21
3.1 Fonds d'emprunt	21
3.2 Fonds de transfert	25
Conclusion	29
Liste des Annexes	30
I-1 Caisse Centrale de Coopération Economique	31
I-2 Fonds d'Aide et de Coopération	35
I-3 Kreditanstalt fur Wiederaufbau	37
I-4 US. Agency for International Development	38
I-5 Organisation des Nations Unies et agences périphériques	39
I-6 Groupe de la Banque Mondiale	40
I-7 Fonds Européen de Développement	44
I-8 Banque Européenne d'Investissement	46
I-9 Italie - Israel	47
Annexe II	48
I.- Série de prix retenus	48
II.- Pondérations	51
Annexe III	56

LISTE DES TABLEAUX

Tableau A - Prévisions et Réalisations des Investissements Publics budgetés	6
Tableau B - Sources de financement des investissements publics	7
Tableau C - Part de l'emprunt dans le financement des investissements publics budgetés	8
Tableau D - Exécution du Plan quinquennal 1964-1968. Investissements à la charge de l'Etat.	9
Tableau R - Conditions des prêts de plus de 0,5 milliard fmg contractés par le Gouvernement malgache dans les 10 dernières années.	14
Tableau F - Service de la dette exprimé en pourcentage des exportations FOB	15
Tableau G - Structure de la dette publique malgache	22
Tableau H - Versements des fonds d'aides exprimés en francs malgaches courants.	25
Tableau I - Evolution des versements des fonds d'aides. En indice.	27

INTRODUCTION

L'accession à l'indépendance et la prise en main par des nationaux du contrôle de la machine politique n'est qu'une étape dans le processus de décolonisation. Avant même de songer à l'indépendance économique, la principale préoccupation financière du nouvel Etat sera d'équilibrer un budget dont la partie "fonctionnement" est lourdement obérée par la création des services nécessaires à l'affirmation de sa souveraineté.

La faiblesse des ressources propres dont dispose Madagascar au moment de la proclamation de la République lui impose, comme cela a été le cas pour la totalité des pays d'Afrique, le recours à l'assistance financière de l'ancienne puissance coloniale. L'aide apportée par la France au jeune Etat Malgache permet en effet la création de ses structures administratives. La consolidation du régime sur le plan politique et le développement économique national passent cependant par l'entretien et surtout la création d'investissements d'infrastructures, tels que routes, hôpitaux, etc... par définition à la charge de l'Etat. Du fait de leur caractère durable et de leur rentabilité, ces investissements peuvent être financés par voie d'emprunt extérieur. Le gouvernement se trouve donc devant trois possibilités : le financement par fonds propres, le financement par fonds d'aide et le financement par fonds d'emprunt. Si le choix entre ces trois sources apparaît comme un problème essentiellement technique, leur dosage reste un problème politique. Un appel massif aux fonds extérieurs peut créer de nouveaux liens de dépendances (néo-colonialisme) alors qu'un financement sur fonds propres qui, compte tenu^{de} l'insuffisance de ces derniers, a de grandes chances de se traduire par un recours systématique à l'impasse, peut mettre l'Etat au bord de la faillite pour finalement mieux le soumettre au "mécène" qui le sauvera de la débâcle.

Les gouvernements de la première République Malgache ont successivement essayé plusieurs dosages couvrant presque en totalité la palette des solutions possibles. Cette étude n'a cependant pas pour but de déterminer la volonté et l'orientation politique marquant chacune de ces étapes. Nous

nous sommes attachés exclusivement au côté technique du financement extérieur des investissements publics.

Ceci nous a imposé d'abord un travail de synthèse des données communiquées par les diverses sources. Malgré leur multiplicité cependant, nous n'avons pu élargir notre champ d'études à la période 1950-1972; l'hétérogénéité était par trop grande entre les chiffres d'avant et d'après les années charnières 1963-1964.

Après un bref rappel du cadre institutionnel et de l'évolution globale des investissements publics, nous étudierons successivement :

- 1 - Le taux de réalisation des opérations d'investissement sur fonds extérieurs, c'est-à-dire la mesure de l'utilisation effective des fonds mis à disposition, ce qui nous permettra d'évaluer la position de négociation de Madagascar vis-à-vis des bailleurs de fonds.
- 2 - Le coût de ce financement, dans l'absolu et relativement aux recettes en devises en ce qui concerne les fonds remboursables; à partir de quoi nous essaierons de déterminer le taux d'utilisation de la capacité d'endettement.
- 3 - L'origine des fonds, en partie fonction du taux de réalisation et du coût : nous nous attacherons à montrer comment en l'espace de 10 ans Madagascar est passé de relations financières exclusivement bilatérales (France-Madagascar) à un multilatéralisme presque total en ce qui concerne les fonds d'emprunt, majoritaire pour les fonds d'aide.

Le lecteur trouvera enfin en annexe de brèves notes de présentation des organismes multinationaux et nationaux (trop souvent mal connus) que nous avons cités dans le cours du texte.

Généralités.

L'évolution des investissements de l'Etat de 1950 à 1971 peut être scindée en 3 périodes :

- De l'indépendance à 1961.

Jusqu'en 1961, le budget de l'Etat ne prévoit pas de dépenses en capital. La réorganisation des finances publiques en 1960 (centralisation par une nouvelle répartition des charges et des ressources entre le budget général et les budgets des Provinces ramenés de 12,6 à 5,3 milliards Fmg), la création ou l'extension des forces armées et de sécurité et des postes diplomatiques à l'étranger, absorbe^{nt} les ressources laissées disponibles après financement du budget de fonctionnement.

Par lois rectificatives ou décrets certains investissements sont cependant inscrits au Budget en cours d'exercice. Ils sont en grande partie financés par les reliquats de crédits d'équipement FIDES de 1959 et 1950 et par subventions FAC. Mais la situation difficile des budgets provinciaux, malgré leur prise en charge partielle par le budget général, hypothèque la réalisation des programmes d'investissement : une grosse partie du déficit global de 1960 (1,265 milliard), imputable essentiellement aux subventions aux provinces, est financée par des crédits FAC initialement prévus pour investissement.

- De 1962 à 1967.

En 1962, des investissements sont inscrits au Budget de l'Etat dès les prévisions primitives, les dépenses seront regroupées en 1963 sous l'étiquette Fonds National de Développement et d'Equipeement (FNDE). En 1964, la gestion des crédits d'équipement est simplifiée par la suppression du système des caisses de réserve. L'existence de ces caisses permettait par le système des "virements d'ordre" en fin d'année l'utilisation fictive des crédits non employés. Le nouveau système de report (par décret du Ministre des Finances) permet une appréciation plus correcte des performances des ministères dépensiers et une meilleure gestion des fonds publics.

La même année voit le démarrage du premier plan quinquennal de développement qui prévoit en ce qui concerne les investissements publics l'augmentation de 10 à 20% de la part des ressources non imputées devant être affectées chaque année au FNDE et le recours dans une plus large mesure au financement extérieur.

- Depuis 1968.

Le projet de budget pour 1968 apporte un changement radical dans la politique d'investissements. Le gouvernement malgache qu'on aurait pu jusque là difficilement taxer "d'aventurisme financier", multiplie par 3,5 les prévisions initiales d'investissement. Les ressources correspondantes seront fournies par la restriction de la croissance du budget de fonctionnement, le recours massif à l'emprunt intérieur et extérieur et à l'impasse (couverte en principe par la "mobilisation des disponibilités du Trésor").

Cette politique devait être abandonnée 3 ans plus tard et le budget pour 1971 était à nouveau présenté en équilibre, le montant des crédits de paiement retombant à environ 60% du niveau atteint en 1968.

o o
o

1.- Taux de réalisation des opérations sur fonds extérieurs.

Rappelons tout d'abord que :

- le budget général de l'Etat est un document prévisionnel. Les autorisations de programme (1) nouvelles et les ouvertures de crédits de paiement (2) préjugent toujours une réalisation à 100% des prévisions de l'exercice précédent. Cette hypothèse n'étant dans la pratique jamais réalisée, il est nécessaire de rectifier, en cours d'exercice, les prévisions initiales en fonction de la consommation réelle des crédits et de l'état d'avancement effectif des projets financés. Ceci se traduit par des opérations de report de crédits par décret du Ministre des Finances. Par ailleurs des lois rectificatives peuvent modifier à la hausse ou à la baisse les montants initialement votés et admettre au financement des projets nouveaux en fonction des besoins nés ou/et d'écart entre les prévisions et les réalisations de recettes de l'Etat.
- seuls sont budgetés les investissements effectués sur fonds locaux et sur fonds d'emprunt. Nous appellerons investissements non budgetés les dépenses en capital réalisées sur fonds de transfert (ou fonds d'aide).

Le taux de réalisation des investissements budgetés sera le rapport réalisations/prévisions finales en ce qui concerne les investissements budgetés et le rapport réalisations/ouverture de crédits de paiements par les organisations d'aide pour les fonds de transfert.

Nous raisonnerons à partir de deux tableaux de base.

Le Tableau A : Prévisions et Réalisations des Investissements Publics budgetés, établi à partir des prévisions budgétaires annuelles et des rapports de la Cour des Comptes. Ce tableau reprend uniquement les investissements budgetés.

Le Tableau B : Sources de financement des investissements publics; il regroupe tous les investissements publics, budgetés et non budgetés, mais ne concerne que les réalisations.

-
- (1) L'autorisation de programme fixe le montant maximum des crédits qui peuvent être engagés au titre d'une opération déterminée.
 - (2) Les crédits de paiement permettent d'honorer les engagements initialement pris. Leur ouverture est automatique dès lors que l'autorisation de programme correspondante a été votée.

TABLEAU A

Prévisions et Réalisations des Investissements
Publics budgetés (milliards Fmg courants).

Année	Prévisions primitives(1)	Montants finaux (1)	Réalisation	Taux de réalisa- tion/prévisions.
1971	7,00	20,73	12,76 (3)	61,50 %
1970	10,06	21,91	10,95 (3)	50 %
1969	13,00	22,23	10,92 (2)	49 %
1968	13,53	18,83	9,11 (2)	48,5 %
1967	4,00	8,73	5,16 (2)	59 %
1966	3,50	8,47	4,92 (2)	58 %
1965	2,83	7,26	3,62 (2)	50 %
1964	2,34	5,79	3,33 (2)	57,5 %

Sources :

- (1) Rapports du Comité Monétaire de la Zone Franc.
- (2) Rapport sur l'Exécution des lois de Finances
1969. Cour des Comptes.
- (3) Rapports d'activité de l'Institut d'Emission Malgache.

TABLEAU B

Sources de financement des investissements publics.

- I : Investissements budgétés (ressources propres et emprunts) réalisés.
 II : dont Investissements sur fonds d'emprunt.
 III : Investissements sur fonds d'aide (non budgétés). Paiements de l'année.
 IV : Total des Investissements de l'Etat (I + III).
 V : dont Financement extérieur (emprunts et dons) (II + III).
 VI : Part du financement extérieur dans les investissements totaux (IV/V).

Milliards Fmg	I	II	III	IV	V	VI
1971	12,76	2,93	4,56	17,32	7,49	43%
1970	10,95	2,51	4,32	15,27	6,83	45%
1969	10,92	1,64	4,97	15,89	6,61	42%
1968	9,11	0,92 (1)	4,43	13,54	5,35 (2)	40% (2)
1967	5,16	0,66	4,24	9,40	4,90	52%
1966	4,92	1,73	5,01	9,93	6,74	68%
1965	3,62	0,34 (1)	4,55	8,17	4,89 (2)	60% (2)
1964	3,33	0,49 (1)	5,42	8,75	5,91 (2)	68% (2)
TOTAL	60,77	11,22	37,50	98,27	48,72 (2)	50% (2)

- (1) Aucun chiffre n'étant disponible pour ces années, nous avons choisi comme approximation les 2/3 des recettes du service de la dette de l'exercice budgétaire, proportion moyenne pour les autres années.
 (2) Par conséquent les chiffres correspondants des colonnes V et VI n'ont pas la même rigueur que ceux des autres années.

Sources : I.E.M., Cour des Comptes, Rapports de la Zone Franc.

1.1. Mesure des performances.

Il ressort clairement du tableau A que le taux de réalisation (TR) des prévisions finales d'investissements budgetés est resté médiocre sur l'ensemble de la période. Corrélativement, l'écart entre "montants finaux" et "prévisions initiales" est important car constitué essentiellement de reports de crédits. L'augmentation importante des projets financés par le budget de 1968 n'a pu être suivie sur le plan technique par les services compétents des ministères dépensiers, d'où une baisse importante du TR cette année-là. La remontée observée en 1971 (le chiffre n'est d'ailleurs que provisoire, le rapport sur l'exécution de la loi de finances 1971 n'étant pas encore disponible) est due à une diminution importante des ouvertures de crédits de paiement pour projets nouveaux ce qui permet un rattrapage du retard accumulé. Ledit rattrapage masque d'ailleurs au niveau "montants finaux" et "réalisations" le retour à l'équilibre de la loi de finances pour 1971 qui s'est traduit par une baisse de 30% des engagements nouveaux de l'Etat.

Le TR calculé n'est cependant qu'une moyenne pour l'ensemble des dépenses budgetées. En reprenant la colonne II/^{du tableau B} (opérations sur fonds d'emprunts) rapportée au montant des investissements budgetés réalisés et en y adjoignant les prévisions de dépenses sur emprunts également rapportées au montant total des investissements budgetés correspondants (source : Rapport du Comité Monétaire de la Zone France), nous pouvons dresser le tableau C qui exprime la part prévue et réelle de l'emprunt dans les investissements budgetés.

TABLEAU C

Part de l'emprunt dans le financement des investissements publics budgetés.

	Prévisions primitives	Prévisions définitives	Réalisations
1971	21 %	?	23 %
1970	25 %	35 %	23 %
1969	23 %	31 %	15 %
1968	26 %	29 %	10 %
1967	-	5 %	13 %
1966	-	26 %	35 %
1965	-	32 %	9 %
1964	-	14 %	14 %

Hormis pour les années 1966 et 1967, on observe que l'emprunt tient toujours une place moins importante que prévue dans la répartition des sources de financement. Cela signifie par conséquent un taux de réalisation des investissements correspondants inférieur à la moyenne.

Dès lors que l'on accepte par avance l'insuffisance structurelle de consommation des crédits de paiement, il devient en effet logique d'utiliser en priorité les fonds propres plutôt que les fonds d'emprunts, la non utilisation des premiers pouvant être extrêmement néfaste tant sur le plan économique que sur le plan politique alors que la non-utilisation des seconds n'entraîne à court terme que des commissions d'engagement minimales (1) dans le pire des cas. A long terme, certes, une telle politique peut être nuisible au bon renom de l'Etat auprès des prêteurs mais cette pratique n'étant pas exclusivement une particularité malgache, le risque reste minime.

Le tableau D qui fait le bilan de l'exécution ^{du plan} quinquennal 1964-1968 confirme que le taux de réalisation des opérations sur fonds d'emprunt est largement inférieur, sur la période, à celui des opérations sur fonds propres.

Il est à noter que les résultats excédentaires pour le FNDE sont dus à l'effort de 1968 (le taux de réalisation des objectifs du plan pour le Fonds National en fin 67 n'étant que de 62%) et que les équipements administratifs et sociaux ont bénéficié d'importants reports de crédits antérieurs à 1964.

TABLEAU D

Exécution du plan quinquennal 1964-1968.
Investissements à la charge de l'Etat.

Millions Fmg	Objectifs du Plan	Autorisat ! progr. vo- ! tés	Crédits ! paiements ! votés	Crédits ! paiements ! consommés	Taux de con ! sommation ! C.P.	Taux global ! d'exécution !
Equip. Ad et soc.	1.200	3.155	3.901	2.049	73%	237%
F.N.D.E.	10.800	31.661	23.296	19.452	83%	106%
Opérat. sur empr	13.000	10.102	0.604	3.797	43%	29,2%
TOTAL	33.000	52.990	35.072	26.099	72%	79%

Source : Cour des Comptes.

(1) On appelle commission d'engagement l'intérêt due par l'emprunteur au prêteur sur les sommes mises à disposition mais non mobilisées.

En ce qui concerne le taux de réalisation des investissements sur fonds de transfert, peu de données sont disponibles. Le rapprochement des paiements effectués par le Fonds Européen de Développement (source : Institut d'Emission Malgache) et des ouvertures de crédits de paiement (source : Commission des Communautés Européennes) pour le 2° FED donne :

Paiements effectués : 14.216 millions Fmg

Crédits ouverts : 70.025.000 unités de compte soit environ
35.000 millions Fmg.

Même en tenant compte du déphasage important qui peut exister entre la fin des travaux et leur paiement, il reste que le taux de consommation n'a probablement pas dépassé 50%. Les crédits ne sont pas annulés au cas où leur utilisation n'intervient pas à la date prévue mais leur non utilisation a probablement mis Madagascar dans une situation peu confortable lors des discussions pour la répartition des fonds mis à disposition ^{par le} 3° FED à Yaoundé II.

Sur le plan politique interne, de telles carences, quand elles sont révélées, ont évidemment mauvais effet. A preuve, le débat pour le vote de la loi portant règlement définitif de la loi de finances de 1967 au cours duquel de très violentes attaques furent portées contre le gouvernement sur le fait que 15 milliards de crédits FAC et FED étaient inutilisés en fin d'exercice (c'est la Chambre des Comptes de la Cour Suprême qui avait relevé la chose en son rapport joint au projet de loi).

1.2. Evolution de la part du financement extérieur.

En volume les fonds d'emprunt et de transfert ont peu varié de 1964 à 1971 (cf. Tableau B). Passant de 5,91 à 7,49 milliards Fmg leur indice, de 100 monte à 127 alors que dans le même temps le montant total des investissements publics passe de 100 à 190. Conséquemment leur part dans les sources de financement passe de 60% en 1964 à 43% en 1971.

Notons cependant compte tenu des remarques faites ci-dessus que cette baisse est plus le fait du gouvernement malgache incapable de consommer les crédits ouverts que celui des bailleurs de fonds extérieurs qu'on pourrait soupçonner de réduire les allocations.

Une mobilisation totale de l'aide extérieure aurait certainement donné un taux de financement par l'extérieur sur la période, largement supérieur à 50%.

Si par exemple nous prenons l'hypothèse d'une consommation à 100% des fonds de transfert d'origine FED sur la période 1964 à 1969 (convention de Yaoundé I), on obtient :

Milliards Fmg	Investissements totaux	dont fonds extérieurs	soit
Hypothèse : Consommation 100% crédits FED	86	55	64 %
Réalité	66	34	51 %

Si nous corrigeons maintenant le montant annuel des opérations sur fonds de transfert et d'emprunt consommés par l'indice P (1) afin de les exprimer en francs constants 1964, cette faible croissance se transforme en stagnation (l'évolution est exprimée en indice dans le tableau ci-dessous) :

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Indice P	100	100	106	106	106	112	117	127
Investissements sur fonds ext.	100	83	108	73	85	100	99	100
Invest. publics totaux	100	93	107	101	146	162	149	156

Evolution en indice des investissements ^{sur} / fonds
extérieurs et des investissements totaux
(calculée sur la base des montants en francs
malgaches constants).

(1) Cf. Annexe II.

Cette stagnation est essentiellement le fait des fonds de transfert, les fonds d'emprunts enregistrent une croissance nette à partir de 1969. Cette croissance ne se reflète pas ou peu dans l'indice global :

- en 1969 car leur importance relativement aux fonds extérieurs totaux est faible;
- en 1970 et 1971 du fait de l'importante hausse de l'indice P.

Le recours à l'emprunt à une période où d'une part il existe de gros reliquats de fonds d'aide à utiliser, et où démarre le troisième FED dont les moyens sont nettement accrus par rapport au second s'explique d'une part par le fait que les fonds de transfert sont généralement des fonds affectés (c'est-à-dire alloués pour la réalisation d'un projet précis), et d'autre part, par la nécessité pour l'Etat d'assurer le financement de certains investissements indispensables. Il ne peut donc prendre le risque de compter sur un financement sur fonds de transfert toujours plus aléatoire qu'un financement sur fonds d'emprunts.

Le médiocre taux d'utilisation des fonds extérieurs mis à disposition du gouvernement peut avoir, comme nous l'avons vu, une influence sur le volume des fonds d'aide susceptibles d'être ultérieurement octroyés à Madagascar. En ce qui concerne les emprunts, le prêteur ne se base pas tant sur l'utilisation que sur la capacité de remboursement de son débiteur. Nous allons étudier ce point dans la section 2.

2.- Coût du financement extérieur.

Le coût apparent du financement extérieur est constitué par les charges d'intérêt en ce qui concerne les emprunts et est nul pour les fonds de transfert. Un calcul rigoureux suppose néanmoins l'intégration de deux éléments supplémentaires : l'influence de "l'élément de don" et le "coût de la liaison". Nous examinerons successivement ces trois composantes.

2.1. Les charges d'intérêt.

Les prêts accordés au gouvernement malgache pour financer son programme d'investissements sont dans leur quasi-totalité alloués par des organisations spécialisées dans l'aide aux pays en voie de développement.

Les conditions du contrat ne se comparent donc pas à celles des prêts bancaires normaux, de même que les délais de remboursement et les différés (1) n'ont pas d'équivalent dans les pratiques ordinaires de la finance internationale privée.

Le tableau E récapitule les conditions des prêts de plus de 0,5 milliard contractés par Madagascar dans les dix dernières années.

A fin 1971, l'échelle des taux d'intérêt pratiqués s'établissait ainsi :

- Association Internationale pour le Développement (AID)	0,75 %
- Kreditanstalt für Wiederaufbau (Allemagne Fédérale)	2,00 %
(à compter de 1971; précédemment 3 %).	
- US. Agency for International Development (US.AID)	3,00 %
- Caisse Centrale Coopération Economique (France)	environ 3,50 %
- Italie	4,90 %
- Banque Internationale pour Reconstruction et Développement	7,25 %
(à compter de 1969, précédemment 6 puis 6,25 %).	

Ces taux n'ont évidemment aucun rapport avec le coût réel de l'argent. Seule la BIRD qui ne fonctionne pas sur subventions gouvernementales mais qui fait appel au marché financier,⁽²⁾ est obligée de pratiquer des taux élevés.

Le coût de la dette ne doit cependant pas être évalué dans l'absolu. En effet, le montant des prêts étant libellé dans la monnaie du prêteur, il convient de rapporter les charges en devises (c'est-à-dire non seulement le paiement des intérêts mais aussi le remboursement du capital - le tout constituant le "service de la dette") aux recettes en devises.

Le rapport service de la dette/exportations FOB permet de déterminer quelle part des devises procurées par les exportations (qui sont en fait pour les pays en voie de développement la source la plus importante

(1) Différé d'amortissement : période pendant laquelle le prêteur ne perçoit que les intérêts de la somme qu'il a prêtée. Le remboursement intervenant seulement à l'issue du différé.

(2) Voir annexe I-6.

T A B L E A U E

CONDITIONS DES PRETS DE PLUS DE 0,5 MILLIARD FMG
CONTRACTES PAR LE GOUVERNEMENT MALGACHE DANS LES
10 DERNIERES ANNEES

(ORGANISME) PAYS Prêteur	Année de la Convention	Montant (milliards) FMG	DUREE	dont Différé	Taux d'intérêt	Projets financés
KREDITAN- STALT R.F.A.	1963 (avenant 68)	2,883	20 ans	4 ans	3 %	Construction de la route reliant la RN 4 à PORT BERGE.
AID (BIRD) ONU / PNUD	1966 (avenant 68)	2,500	50 ans	10 ans	0,75 %	Construction et bitu- mage des tronçons empierrés de la RN 4
US. AID. ETATS UNIS	1966	0,750	40 ans	10 ans	2% sur 10 ans 3% sur 30 ans	Rectification du tracé du TCE entre BRICKAVILLE et AMBILA
BIRD ONU / PNUD	1967	1,176	30 ans	10 ans	6 %	Construction du com- plexe scolaire du Lac Anosy
BIRD & AID ONU / PNUD	1968	1,976 (AID 58 %) (BIRD 42 %)	40 ans	10 ans	0,75 % sur part AID et 6,75 % BIRD	Construction des rou- tes RN 1 et RN 6 et de 3 ponts
ITALIE	1969	1,580	15 ans	3 ans	4,9 %	Travaux d'aménagement agricole région d'Am- batomanoïna
AID ONU / PNUD	1970	2,670	50 ans	10 ans	0,75 %	Aménagement port de Tamatave
AID ONU / PNUD	1970	1,370	50 ans	10 ans	0,75 %	Travaux d'aménagement Lac Alaotra (PC 23)
BEI (FED) CEE	1971	0,517	25 ans	5 ans	1 %	Modernisation des abattoirs
AID ONU / PNUD	1972	3,825	50 ans	10 ans	0,75 %	Aménagement de la plaine de Morondava

et la plus régulière de devises convertibles - si on exclut l'hypothèse du recours à l'endettement pour faire face aux charges des emprunts précédemment contractés (1) - doit être mobilisée pour assurer le service de la dette.

Le tableau F exprime ce rapport.

TABLEAU F

Service de la Dette exprime en pourcentage
des exportations FOB.

Milliards Fmg	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Intérêts Princi- pal (1)	0,168 0,256	0,195		0,252 0,344	0,355 0,536	0,399 0,613		
Total (1)	0,424	0,490 (2)	0,530 (2)	0,596	0,791	1,012	1,298 (3)	2,120 (3)
Exports FOB (4)	22,6	22,6	24,1	25,7	28,6	29,2	40,2	40,8
Service Dette/Exp.	1,88%	2,17%	2,20%	2,32%	2,77%	3,47%	3,23%	5,20%
Moyenne pour les pays d'A- frique(5)			3,80%	8,70%	6,10%	5,80%		

(1) Source : Rapports de la Cours des Comptes -

(2) Prévisionnel - Source : Rapport du Comité Monétaire de la Zone Franc.

(3) Source : Conférence de presse du Ministre Ramaroson (24 Août 1972).

(4) Source : Rapports de l'Institut d'Emission Malgache-

(5) Source : Rapport d'activité au 30/6/71 du groupe de la Banque Mondiale.

On enregistre à partir de 1969 une montée très importante de ces charges liée à l'important recours à l'emprunt que nous avons souligné ci-dessus. Celles-ci ont plus que doublé par rapport à 1967 (relativement aux exportations). Bien que la décontraction intérêts-principal ne soit pas encore publiée pour les années 1970 et 1971, il est fort probable que la majorité des sommes versées est constituée d'intérêts et non de remboursements en capital.

(1) La quasi-totalité des prêts étant "affectés", c'est-à-dire accordés pour la réalisation d'un projet précis, le "détournement" des fonds vers d'autres utilisations est une opération difficile sinon impossible.

Le rapprochement des données pour Madagascar et des moyennes pour l'ensemble des pays africains et malgache établies par la Banque Mondiale montre que le niveau d'endettement malgache a été inférieur à la moyenne africaine pour les 4 années de 1966 à 1969. Il faut cependant se garder de conclure que le volume de la dette malgache aurait pu être supérieur. En effet le rapport service de la dette/exportation FOB permet l'appréciation de l'évolution dans le temps. Les comparaisons dans l'espace sont, elles, biaisées par le fait que l'équilibre de la balance commerciale intervient dans le calcul du prêteur sur les potentialités de remboursement de l'emprunteur. Ainsi pour les 4 années considérées, les importations CIF de l'ensemble des pays africains et malgache ont été couvertes par les exportations FOB à 106, 106, 113 et 121% alors que le taux de couverture du commerce extérieur de Madagascar était de 69, 72, 68 et 63%. Une analyse rigoureuse supposerait donc une comparaison des charges de la dette au solde de la balance de base. Mais là encore le solde négatif de la balance de base malgache ne permettrait pas de comparaisons valables. Le problème de l'acquisition des devises nécessaires au service de la dette reste cependant purement théorique et ne se poserait crûment qu'au cas où Madagascar sortirait de la zone franc, perdant ainsi la garantie du Trésor français et la convertibilité du franc malgache. De surcroît, quelque soit le moyen de paiement utilisé, encore faut-il que les finances gouvernementales puissent faire face au service de la dette. Le tableau ci-dessous exprime le coût du service de la dette en pourcentage des recettes ordinaires du budget général.

Millions Fmg	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Recettes ordinaires	26.450	26.685	27.975	30.132	33.503	37.313	39.822	45.067
Service de la dette	424	490	530	596	791	1.012	1.298	2.120
<u>Service</u> Recettes	1,10 %	1,84 %	1,89 %	1,98 %	2,36 %	2,71 %	3,26 %	4,70 %

On ne peut qu'espérer à la lecture de ces chiffres qui se passent de tout commentaire, que la rentabilité des investissements réalisés à l'avenir sera suffisante pour procurer à l'Etat le surplus de recettes nécessaire pour juguler la hausse proportionnelle du service de la dette.

2.2. Elément de don.

Il est défini par la Banque Mondiale comme "la valeur nominale des engagements de prêt diminuée de la valeur présente des flux de remboursement du principal et de l'intérêt actualisé au taux ordinaire de 10% et exprimé en pourcentage de la valeur nominale" (1). Il exprime que, compte tenu de la dépréciation de l'argent dans le temps et du taux d'intérêt de l'emprunt, la somme remboursée à l'échéance du prêt est inférieure à celle initialement prêtée. L'élément de don est donc de 100% pour les fonds de transfert et est inférieur à 100% pour les prêts si le taux d'actualisation est supérieur au taux d'intérêt. Dans le cas inverse, l'élément de don est négatif et signifie un transfert de l'emprunteur vers le prêteur supérieur à la somme initialement reçue.

Les éléments de don pour Madagascar pour les années 1966 à 1969 sont

	Elément de don sur prêts	Element de don sur prêts et dons
1966	69 %	87 %
1967	84 %	76 %
1968	43 %	76 %
1969	34 %	86 %

Source : Rapport d'Activité au 30/6/71 de la Banque Mondiale.

La baisse de l'élément de don sur prêts correspond à une hausse des taux d'intérêts et/ou à un raccourcissement de la durée du crédit (le taux d'actualisation étant fixe). La variation du taux d'actualisation influe d'une manière importante sur la valeur de l'élément. Dans le cas du prêt accordé par le gouvernement italien en 1969 - intérêt 4,90%, durée 15 ans dont 3 ans de différé, remboursement supposé par annuités égales - selon que le taux d'actualisation est 8,10 ou 12% l'élément de don est 19, 29 ou 37%. En fait le taux d'actualisation de 10% choisi par la Banque Mondiale est un taux financier (2) fixé d'après les conditions du marché de

(1) Rapport 1971 du Groupe de la Banque Mondiale.

(2) Information de M. A.A. Gintzburger, expert près la Commission Economique pour l'Afrique en mission à Tananarive en novembre 1972.

l'argent. Si on suppose que ce taux est valable pour tous les prêteurs, ce type de calcul permet au bailleur de fonds de se délivrer un satisfecit en évaluant sa propre générosité.

Si l'emprunteur veut tenir un raisonnement analogue, il doit

- choisir un taux d'actualisation propre, fonction de la réalité économique;
- intégrer dans le calcul le risque de change. En théorie cela signifie que tout changement de parité entre la devise du prêteur et celle de l'emprunteur modifie la valeur du flux de remboursement, l'emprunt étant libellé dans la monnaie du prêteur. Dans le cas de Madagascar, l'appartenance à la zone franc et la liaison de fait consécutive du taux de change malgache à celui du taux français a pour conséquence de transférer le risque "changement de parité Fmg/autres devises" en un risque franc français/autres devises. Ainsi la dévaluation de 12% du franc français en 1969 a eu pour effet de rencherir d'autant les charges du service de la dette puisqu'elle a été suivie par le franc malgache.

Par contre, en temps normal, la garantie accordée par le Trésor français et l'absence de toute cotation boursière du Fmg permet à Madagascar de se procurer des devises à bon compte par le maintien d'une parité artificielle aujourd'hui nettement surévaluée.

2.3. Coût de la liaison.

On appelle liaison de l'aide à une source d'approvisionnement "l'ensemble des restrictions formelles, informelles, directes ou indirectes par lesquelles le ou les pays dispensateurs d'aide cherchent à empêcher que les pays bénéficiaires puissent s'adresser à d'autres pays pour réaliser les achats que l'aide financière reçue leur permet d'effectuer". Les coûts excédentaires se situent au niveau :

- de l'achat. Différence entre le prix FOB payé et le prix FOB le plus bas pour des fournitures équivalentes.

- de la qualité. Non pas que les produits imposés soient d'une qualité moindre mais leur non-homogénéisation avec les matériels déjà existants entraîne des coûts supplémentaires d'entretien du fait d'une exploitation difficile par un personnel habitué à d'autres normes.

- du transport. Ceci est surtout vrai pour l'aide américaine, la moitié au moins des marchandises achetées grâce à l'aide américaine devant être transportée sur navires battant pavillon américain.

Tous ces éléments peuvent jouer quand il s'agit d'aide bilatérale mais s'atténuent^{nt} notablement pour l'aide multilatérale. Madagascar, de ce point de vue, a une structure de la dette très favorable. Comme nous le verrons ci-dessous la majorité des créances sont aux mains de la BIRD, ce qui permet de lancer des appels d'offres auprès de tous les membres de la Banque susceptibles d'être intéressés c'est-à-dire la totalité des pays développés (plus la Suisse). En ce qui concerne les fonds de transfert, la substitution des fonds FAC par des fonds FED (cf. ci-dessous) a une influence également favorable.

Le calcul du coût de la liaison devrait être effectué systématiquement pour chaque projet. Le manque total de données en cette matière ne nous permet pas de donner d'exemple.

2.4. Du choix de la source de financement la moins onéreuse.

Le choix pour l'investisseur ne se réduit pas à fonds d'emprunts liés, en provenance d'organisations spécialisées ou fonds de transfert. Il peut toujours avoir recours au marché financier libre, intérieur ou extérieur, comme l'a fait Madagascar en 1969 (1,5 milliard Fmg à 8% sur la place de Paris)(1). Si on appelle F_C les flux du créancier vers le débiteur et F_D les flux inverses, la ligne de financement la moins chère sera celle pour laquelle $F_C - F_D$ sera positif maximum, F_C et F_D étant actualisés au jour du versement initial.

(1) Dans la pratique, l'étroitesse du marché financier local ne permet pas le lancement de gros emprunts. Le tableau B montre la faible part de la dette intérieure essentiellement aux mains des organismes d'assurance. L'émission d'un emprunt à long terme dans le public a de faibles chances de remporter un succès. Ainsi, en 1972, le gouvernement a-t-il dû, pour obtenir un minimum de couverture de ses bons d'équipements, imposer aux banques la transformation d'une partie de leurs réserves en bons gouvernementaux. La politique de collecte de l'épargne locale par d'autres procédés annoncée dans le programme du gouvernement du Général Ramanantsoa sera donc intéressante à suivre, tant au titre des méthodes qu'à celui des résultats.

Soient

- C : la capital initial
- j : le taux d'actualisation
- i : le taux d'interêt
- n : la durée du différé
- m : la durée du remboursement
- e : le coût immédiat de la liaison de l'aide (différence de prix à l'achat et sur le transport)
- e_k : le coût différé de la liaison l'année k.

F_D est composé de

- la valeur actuelle des remboursements qui peut s'exprimer simplement dans le cas d'un remboursement du capital par fractions égales par

$$C \left\{ \frac{i}{j} + \frac{j-i}{j^2 m} \left(\frac{(1+j)^m - 1}{(1+j)^{m+n}} \right) \right\}$$

- e, le coût immédiat de la liaison
- la somme des coûts différés actualisés

$$\sum_{k=1}^{k=t} \frac{e_k}{(1+j)^k}$$

l'indice k variant de 1 à t, t pouvant être supérieur à m + n.

$$F_C - F_D = C - C \underbrace{\left\{ \frac{i}{j} + \frac{j-i}{j^2 m} \left(\frac{(1+j)^m - 1}{(1+j)^{m+n}} \right) \right\}}_{\substack{\text{Coût de l'emprunt} \\ \text{(I)}}} - \underbrace{\left\{ 1 + \sum_{k=1}^t \frac{e_k}{(1+j)^k} \right\}}_{\substack{\text{Coût de la liaison} \\ \text{(II)}}}$$

Le terme (I) disparaît dans le cas d'un don, le terme (II) dans le cas d'un emprunt sur le marché financier libre.

Cette méthode doit être évidemment pondérée par les éléments politiques, non quantifiables, que nous avons évoqués dans l'introduction.

Du point de vue purement technique, les méthodes extrêmement sophistiquées mises au point pour le calcul du coût des fonds propres de l'Etat devraient permettre à terme une minimisation du coût du capital dépensé pour les investissements publics. Ceci reste néanmoins une hypothèse d'école. En effet la restriction au niveau mondial des fonds prêtés ou donnés par les pays riches aux pays pauvres ne met pas ces derniers dans la position de choix que nous avons supposé plus haut.

3. Origine des fonds

Leur structure étant par trop différente, nous étudierons séparément fonds de transfert et fonds d'emprunts.

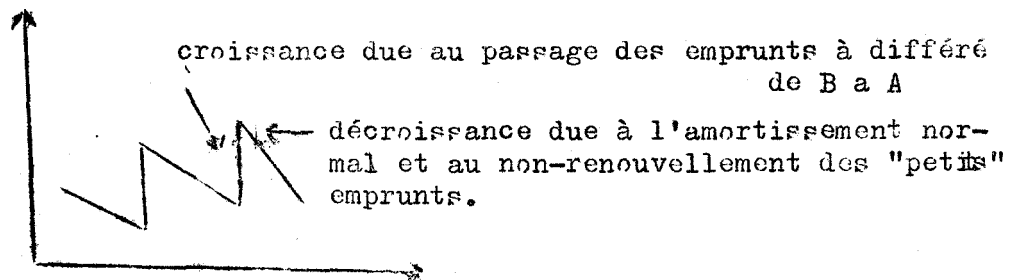
3.1. Fond d'emprunt

Les prêts accordés au gouvernement et inscrits au chapitre Dette Publique du Budget Général de l'Etat peuvent être séparés en deux catégories :

- Encours A - emprunts faisant l'objet de remboursement en capital,
- Encours B - emprunts ne faisant pas l'objet d'amortissement qu'ils soient ou sous différé ou en cours de mobilisation.

Une évaluation exacte de l'encours supposerait l'élimination de la partie non mobilisée de ce dernier type d'emprunt dont nous avons vu que le volume était très important. Cet ajustement étant impossible du fait de l'insuffisance des informations concernant les échéanciers de versement (1), notre encours représentera la capacité d'emprunt utilisée plutôt que l'endettement réel.

Le tableau G ci-dessous retrace l'évolution des encours A et B depuis 1964. L'encours A est resté stable aux alentours de 9 milliards jusqu'en 1967 (il avait d'ailleurs atteint ce niveau dès 1960). La croissance de 1968 est due à la fin de la période de différé du prêt-route accordé en 1965 par la République Fédérale d'Allemagne (on observe un léger recul de l'encours B la même année). L'augmentation de 1 milliard de l'encours en 1969 s'explique par le lancement d'un emprunt sur le marché financier français. La période 1968-1971 est très probablement typique de la manière dont évoluera à l'avenir l'encours A.



(1) Seule la Banque Mondiale dans son rapport annuel distingue "partie versée" et "partie non encore versée". Au 30.6.71, respectivement 11.000.000 et 3.600.000 dollars américains.

STRUCTURE DE LA DETTE PUBLIQUE MALGACHE

(millions fmg)

22

Années	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Encours A	9.618	9.328	9.175	9.143	11.834	12.824	12.144	11.868
dont France	98,50 %	98,50 %	98,50 %	97,50 %	74,50 %	74,50 %	74,50 %	65 %
Encours B	-	2.015	6.047	6.283	5.075	5.075	9.645	13232
dont France	-	0	11,50 %	2 %	0	0	2 %	0
Autres créanciers								
RFA	-	100 %	33 %	46 %	-	-	-	-
USAID	-	-	15 %	19 %	24 %	24 %	13 %	9 %
AID	-	-	38 %	38 %	49 %	49 %	37 %	58 %
BIRD	-	-	-	-	26 %	26 %	30 %	22 %
Italie	-	-	-	-	-	-	16 %	11 %
Encours A + B	9.618	11.343	15.222	15.426	16.909	17.899	21.790	25.100
dont								
France	98,50 %	81 %	64 %	59 %	52 %	54 %	43 %	36 %
RFA	-	18 %	19 %	19 %	16 %	14 %	11 %	9 %
USAID	-	-	5 %	8 %	7 %	7 %	6 %	5 %
AID	-	-	14 %	13 %	15 %	14 %	17 %	30 %
BIRD	-	-	-	-	8 %	7 %	13 %	12 %
Italie	-	-	-	-	-	-	7 %	6 %
T O T A L	98,50 %	99 %	96 %	99 %	98 %	96 %	97 %	98 %
Autres créanciers	1,5 %	1 %	4 %	1 %	2 %	4 %	3 %	2 %

Encours A : Dette amortissable

Encours B : Dette non amortissable et crédits non entièrement mobilisés.

Autres créanciers : Dette intérieure à moyen et court terme (Bons du Trésor).

La dette envers le gouvernement israélien y est comprise à partir de 1968.

L'encours B, apparu en 1965 seulement, a été multiplié par plus de 6 en l'espace de 7 ans. Y sont regroupés pratiquement tous les emprunts de plus de 500 millions fmg contractés par le gouvernement. Sauf pour les créances détenues par l'Italie et la République Fédérale d'Allemagne où le différé d'amortissement est de 4 ans, ces emprunts ne seront pas amortissables avant 10 ans.

Du point de vue de l'origine des crédits, le phénomène le plus marqué est la diminution de la proportion des créances détenues par des porteurs français (1).

Cette diminution est due :

- d'une part à la politique générale de la France qui préfère dispenser son aide sous forme de dons (FAC ou FED) plutôt que sous forme de prêts importants;
- d'autre part à la politique du gouvernement malgache qui, pour financer les programmes d'investissements, n'a pas hésité à utiliser massivement à partir de 1966 une capacité d'endettement importante en contractant des emprunts internationaux. La Banque Mondiale qui avait d'ailleurs recommandé cette technique au gouvernement malgache a naturellement été la plus sollicitée. Elle détenait à fin 1971, 42% des créances sur l'Etat.

Cette régression importante de la part française dans l'encours s'est confirmée en 1972. De nouveaux emprunts auprès du groupe de la Banque ont été lancés :

- 27 millions de dollars américains en provenance de l'AID pour l'aménagement de la plaine de Morondava.
- accord pour un prêt de 30 millions de dollars (7,3 milliards fmg) pour la construction de routes avec la BIRD.

Pour la première fois, également en 1972, le gouvernement malgache a obtenu un prêt de 4 millions de yens (4,5 milliards fmg) du gouvernement japonais pour la réalisation de divers investissements d'infrastructure (hydraulique, télécommunications). Enfin et surtout la décision du gouvernement

(1) Porteurs français : - Caisse Centrale de Coopération Economique,
 - Fonds d'Aide et de Coopération,
 - Caisse de Dépôts et Consignations,
 - Marché financier.

français de remettre la dette au titre FIDES (22 novembre 1972) aura pour conséquence d'effacer dans le budget 1973 un encours de 6,6 milliards fmg. Outre le gain substantiel réalisé (le service de cette dette avait représenté 230 millions en 1972), cela aura pour effet de reconstituer une importante capacité d'endettement.

A titre indicatif, si cette suppression était intervenue au 1^{er} janvier 1971, l'influence sur la structure de la dette en fin d'année aurait été :

Encours A	4.910	(part de la France	15%)
Encours Total	16.142	(part de la France	4%)
)part de la Banque Mon-	50%
		diale	

Les effets majeurs de ce processus de substitution sont :

- d'abaisser le taux moyen d'intérêt et d'allonger l'échéance moyenne de la dette publique puisque, Madagascar étant classé dans le groupe de pays très pauvres, la majorité des prêts sont accordés par le canal de l'AID c'est-à-dire assortis d'un intérêt de 0,75% et d'une échéance à 50 ans (dont 10 ans de différé).
- de changer une dette publique dont le service était à assurer en francs français pour une dette libellée en dollars des Etats-Unis (et autres devises fortes autres que le franc français). Dans l'hypothèse d'une redéfinition des statuts de Madagascar au sein de la zone franc (redéfinition orientée vers une quasi autonomie sur le plan monétaire) cette situation risque de passer à terme de douloureux problèmes de trésorerie en devises.
- de remplacer des fonds d'origine unilatérale par des fonds d'origine multilatérale et de diminuer par là le coût de la liaison.

3.2. Fonds de transfert.

Le tableau H donne le détail des versements effectués par les fonds opérant à Madagascar depuis 1963.

TABLEAU H
Versements des fonds d'aides exprimés en
francs malgaches courants.

Milliards Mg	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	Total
FAC. "Investissements"	2,059	2,336	1,816	1,999	2,177	2,100	1,883	1,241	1,173	16,784
FED. "Travaux"	1,751	2,667	2,377	2,055	2,005	2,264	2,848	2,839	3,153	21,959
US.AID	0,266	0,352	0,292	0,891	-	-	0,174	0,174	0,174	2,323
K.f.W.	0,062	0,062	0,062	0,062	0,062	0,062	0,062	0,062	0,062	0,560
TOTAL	4,138	5,417	4,547	5,007	4,244	4,426	4,967	4,316	4,564	41,626
Source : Institut d'Emission Malgache										

Il appelle les commentaires suivants :

- Seuls le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC - France) et le Fonds Européen de Développement (FED - Communauté Economique Européenne) ont une activité importante à Madagascar.

- L'Agency for International Development (US.AID - Etats-Unis) et le Kreditanstalt für Wiederaufbau (K.f.W. - Allemagne Fédérale) n'ont représenté que 7% de l'aide totale allouée par les 4 fonds. De surcroît bien que nous les ayons comptabilisés dans les aides à l'investissement, il n'est pas sûr que tel ait été l'emploi de l'intégralité de ces fonds.

Du point de vue méthodologique on notera :

- La décontraction annuelle des sommes versées par le K.f.W. a été obtenue, faute de données, par division des dons totaux de la période par le nombre d'années. Vu la faible importance de la ligne, l'erreur introduite par cette méthode simpliste peut être considérée comme négligeable.

Les chiffres cités proviennent en majorité de l'Institut d'Emission Malgache et représentent les versements réellement effectués dans l'année.

Le tableau I exprime en indice l'évolution des versements. Les lignes 1 à 3 sont calculées sur les montants en francs courants, les lignes 5 à 7 sur les montants en francs constants 1963. L'indice de correction francs courants-francs constants est porté en ligne 4.

En francs courants, le montant de l'aide est passé de l'indice 100 en 1963 à l'indice 110 en 1971 avec un maximum à 131 en 1964. Par contre en francs constants, l'indice est passé de 100 en 1963 à 81 en 1971. Les années 1967, 1968, 1970 ont également un indice inférieur à 100 (92, 96 et 84 respectivement). Cette diminution provient de la chute des versements FAC à partir de 1965 qui, en francs constants, sont à l'indice 42 en 1971. Ceci a pour conséquence de diminuer la part de la France dans le total des aides à l'investissement car la part de la France dans le FED est restée stable :

- 1° FED (Traité de Rome, 1958-1963) : 34,41 %
- 2° FED (Yaoundé I, 1964-1969) : 33,77 %
- 3° FED (Yaoundé II, 1970-1975) : 33,16 %

Part de la France dans les aides à l'investissement (1)

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	Total
en millions Fmg	2644	3227	2610	2685	2847	2856	2834	2189	2226	24 118
en % aide totale	64%	60%	57%	54%	67%	65%	57%	51%	49%	58%

(1) On trouvera en Annexe 3 une estimation de la part de la France dans les aides publiques totales.

TABLEAU I

Evolution des versements des fonds d'aides.
En indice. (Lignes 1-2-3 base francs malgaches
courants. Lignes 5-6-7 base francs malgaches
constants 1963).

(Calculé à partir des données du tableau H)

Indice	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	n° ligne	
FAC	100	113	88	97	106	102	91	60	57	1	Sur la base des montants en Fmg cou- rants
FED	100	152	136	117	115	129	163	162	180	2	
TOTAL	100	131	110	121	103	107	120	104	110	3	
Indice P	100	106	106	112	112	112	118	124	135	4	Rappel
FAC	100	107	83	86	94	91	78	49	42	5	Sur la base des montants en Fmg cons- tants (base 100=1963)
FED	100	143	128	105	102	115	138	131	133	6	
TOTAL	100	123	104	108	92	96	102	84	81	7	

La remise de la dette FIDES (6.666 millions fmg au 31/12/72), si on la considérait comme un don, améliorerait évidemment la part de la France pour l'année 1973. Cependant du point de vue malgache, cette somme doit être considérée comme un "don payable par tranches" jusqu'en 2002, chaque tranche représentant le montant des intérêts et du capital dû chaque année. Le don réel calculé en francs 1972 ou le montant qui aurait été effectivement remboursé, c'est-à-dire :

(montant au 31/12/72). (1-élément de don(1) calculé au 31/12/72)
L'échéance étant en 2002 et le taux d'intérêt à 1%, l'élément de don en supposant une actualisation à 10% est de l'ordre de 41%. La remise porte donc sur un montant qui aurait été réellement remboursé de :

$$6,666 \times 59\% = 3,93 \text{ milliards fmg.}$$

+ +

+

(1) Comme nous l'avons défini au paragraphe 2.2.

La tendance marquante en ce qui concerne l'origine des fonds est donc la diminution tant pour les prêts que pour les aides non remboursables de la part française. Le remplacement par la Banque Mondiale pour les premiers et par le Fonds Européen de Développement pour les seconds marque une étape dans l'évolution des relations entre Madagascar et son ancienne métropole. La remise générale de la dette FIDES ne serait-elle pas le "cadeau d'adieu de la France à ses anciennes colonies" qui, à moyen terme, ne la connaîtront plus qu'à travers des organisations multilatérales ? Certains passages de la conférence de presse de M. Pompidou du 9 janvier 1973 semblent confirmer cette tendance. Il déclare en effet : "l'aide bilatérale est plus efficace, moins coûteuse, et finalement meilleure que l'aide proprement communautaire. Mais progressivement, si l'union économique et monétaire se fait, si l'union européenne se fait, il est bien évident que tout cela finira par se rassembler, et qu'à ce moment-là on aura probablement, et même certainement, une politique communautaire vis-à-vis du Tiers-Monde".

Conclusion.

Madagascar s'est lancé avec un certain retard dans la voie de l'appel aux sources extérieures pour le financement de ses investissements. Une capacité d'endettement importante et une très bonne image de marque politique lui ont permis de solliciter et d'obtenir des lignes de crédit extrêmement importantes. Du strict point de vue des aides à l'investissement, le remplacement du partenaire français par des organisations multinationales a en fait été subi, la volonté de ce détachement ayant été essentiellement celle du gouvernement français.

L'évolution des deux dernières années peut néanmoins susciter quelques craintes. Le recul de la part des fonds propres dans le total des financements et corrélativement la progression des fonds extérieurs peut être dangereux à deux points de vue :

- d'une part la dépendance vis-à-vis de l'étranger du point de vue économique.
- d'autre part la charge que représentera à l'avenir le service d'une dette en accroissement rapide.

Le gouvernement malgache ne fait cependant que suivre la voie de la quasi totalité des pays du Tiers-Monde et ce serait en fait bien mauvaise politique que celle qui consisterait à ne s'endetter que dans la mesure de ses moyens alors que plus personne ne se fait d'illusions sur la capacité de remboursement des emprunteurs.

La nouvelle orientation de la politique extérieure gouvernementale laisse à penser d'ailleurs que Madagascar réussira le subtil dosage politique à la Massérienne qui à l'avenir lui permettra de bénéficier à la fois des subventions et prêts du bloc communiste et des fonds en provenance des puissances occidentales.

LISTE DES ANNEXES

- I.- Note sur les organisations nationales et multinationales d'aide à l'investissement opérant à Madagascar.
- 1.- Caisse Centrale de Coopération Economique
 - 2.- Fonds d'Aide et de Coopération.
 - 3.- Kreditanstalt fur Wiederaufbau.
 - 4.- US. Agency for International Development.
 - 5.- Organisation des Nations Unies et agences périphériques.
 - 6.- Groupe de la Banque Mondiale.
 - 7.- Fonds Européen de Développement.
 - 8.- Banque Européenne d'Investissement.
 - 9.- Autres.
- II.- Note relative à l'élaboration de l'indice de correction P des investissements publics. (En collaboration avec A. Bernard).
- III.- Part de la France dans l'aide totale publique à Madagascar de 1963 à 1971.

ANNEXE I - 1

Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE).

Créée en 1950 pour prendre la relève de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer, la CCCE est l'organisme financier de base de la coopération économique française. Elle est gérée par le ministère des Finances, et ses ressources sont constituées par une dotation (actuellement 25 millions FF) et surtout par les avances que lui consent le Trésor par l'intermédiaire du FDES. Son activité principale est l'octroi de prêts à long terme (les "avances") mais la Caisse exerce parallèlement des fonctions de gestionnaire, de conseil et de payeur pour le compte de l'Etat Français ou d'autres organismes à vocation similaire.

I.- Activité bancaire.

- Elle consiste essentiellement en prêts; 99% des fonds de la Caisse sont en effet utilisés pour consentir des avances. Ces avances peuvent être globales ou spéciales. Les premières sont accordées pour le financement d'une série de petits projets alors que les secondes sont destinées à des projets spécifiques.
- L'aide est accordée directement aux Etats et avec leur aval (obligatoirement) aux institutions nationales de ces Etats (Banques de développement, Sociétés Nationales de crédits, Sociétés Immobilières, Sociétés d'énergie électrique...) et aux collectivités publiques secondaires. (L'avance est alors consentie par l'intermédiaire des Banques de Développement). Il est rare qu'elle prête directement aux entreprises privées, elle ne le fait que pour des opérations de grande envergure sur demande du gouvernement central et à condition que le financement global envisagé soit multilatéral.
- Le volume des interventions de la Caisse n'est pas limité, il n'existe pas d'"enveloppe" annuelle ou par pays. Les décisions de financement sont généralement rapides. Les fonds sont mis à disposition dès l'agrément du Conseil de Surveillance de la Caisse.
- Les conditions actuelles de crédit sont :
 - Taux d'intérêt : environ 3,50%
 - Echéance : entre 10 et 30 ans
 - Différé : accordé uniquement au cas où l'avance est couplée avec un prêt à moyen terme réescomptable. Il est alors égal à la durée de ce prêt c'est-à-dire en général 5 ans.

- La Caisse peut aussi apporter son aide par voie de prise de participation dans le Capital des sociétés publiques ou semi-publiques.

Les tableaux 1, 1 bis et 2 dressent le bilan de l'activité de la Caisse à Madagascar depuis 1958.

II.- Autres activités.

La Caisse assure la gestion :

- de la "garantie" que l'Etat Français accorde aux emprunts lancés par les pays bénéficiaires. Elle a voie consultative dans la décision d'accord d'aval.

- de toutes les dettes envers la France, c'est-à-dire, pour Madagascar, de la dette FIDES (jusqu'à la fin 1972) et des dettes éventuelles envers le FAC.

- de toutes les participations détenues par elle-même, l'Etat Français ou le FAC dans des sociétés installés dans les pays bénéficiaires (Le Tableau 3 donne la liste des sociétés sises à Madagascar au conseil d'administration desquelles la Caisse siège).

Elle est également payeur délégué dans tous les pays où elle possède une représentation :

- du Fonds Européen de Développement pour la partie des travaux réglée sur place;

- du Fonds d'Aide et de Coopération pour la partie investissements. Il convient d'observer qu'une part très importante des opérations du FAC (notamment l'aide technique) ne transitent pas pour leur exécution par la Caisse Centrale.

+ +
+

Tableau 1

Situation de Madagascar au 31/12/71
et versements de l'année 1971.

Avances (en millions fmg)	Situation au 31/12/71	Versements de 1971
Sociétés privées	9	0
B.N.M.	3.497	607
Stés à partic.pub.	2.729	345
Etat	7.047	113
Collectivités pub.	532	0
Org. et étab.d'int.pub.	400	0
Participations	400	0
	15.307	1.145

Tableau 1 bis

Comparaison de l'endettement par rapport
aux autres pays africains.

Situation au 31/12/71		Versements de l'année 1972	
Côte d'Ivoire	22.757	Côte d'Ivoire	2.504
Sénégal	16.032	Gabon	1.997
Cameroun	20.157	Cameroun	1.190
Madagascar	15.307	Madagascar	1.145
Congo	12.307	Niger	040

Tableau 2

Répartition des concours de la Caisse Centrale selon
les secteurs d'activités cumulés de 1960 à 1971.

	Millions fmg
Equipements publics	075
Energie électrique	505
Construction de logements	1.616
Agriculture	452
Mines	175
Industrie agricole	241
Autres industries	150
TOTAL	4.014

Tableau 3

Participations gérées par la CCCE (en millions fmg)

Sociétés	Capital	CCCE	Autres actionnaires
Banque Nationale Malgache de Développement (BNM)	2.000	450	Etat Malgache
Société d'Etudes Immobilières à Madagascar (SEIMAD)	360	133	Etat Malgache
Société d'Energie de Madagascar (SEM)	250	115(1)	Etat Malgache
Société d'Aménagement du Lac Alaotra (SOMALAC)		2	Etat Malgache
Société d'Aménagement de la Sakay (SOMASAK)		1,5	Etat Malgache
Société d'Aménagement du Bas Mangoky (SAMANGOKY)		13,0	Etat Malgache
Société des Pétroles de Madagascar (SPM)		1.289	ELF. ERAP
(1) Pour le compte du FAC (32,2%) et de l'EDF (13,6%).			

Source : C.C.C.E.

ANNEXE I - 2Fonds d'Aide et de Coopération (FAC).

Au contraire de la Caisse Centrale, les opérations du FAC prennent quasi-exclusivement la forme de subventions non remboursables. Le FAC est financé par le Budget Général de l'Etat Français. Il est géré par un Comité Directeur composé de fonctionnaires français et présidé par un Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères.

Les crédits du FAC sont utilisés principalement pour :

- le financement d'investissements publics dans les Etats;
- la couverture éventuelle des déficits budgétaires,
- le paiement des dépenses des coopérations techniques militaires et culturelles.

Les tableaux ci-dessous résument l'activité du FAC à Madagascar depuis 1959.

i) Crédits ouverts d'après ordonnateur du FAC.
Décontraction par année

Millions Fmg	Total programme de développement	Total opérations d'intérêt général	Total général
De 1959 à 63	12.754	3.186	15.940
1964	2.208	545	2.753
1965	2.718	270	2.988
1966	2.315	537	2.852
1967	1.314	889	2.203
1968	1.170	1.011	2.181
1969	629	712	1.341
1970	1.084	640	1.724
1971	1.554	318	1.872
De 1959 à 71	25.746	7.828	33.574

ii) Paiements effectués. Décontraction par type d'opération.

Millions Fmg	Cumulé de 1959 à 1971	dont 1971
Participations	- -	-
Dépenses générales	2.411	50
Dévelop/t de la production	11.662	801
Travaux d'infrastructure	6.599	584
Equipements sociaux	5.078	119
Total	25.750	1.554
dont avances	725	265

iii) Comparaison avec les autres pays africains

En cumulé de 1959 à 1971, Madagascar est le pays ayant bénéficié du plus fort montant d'aide française pour ses programmes de développement. Viennent ensuite :

Cameroun	20.313	Pour 1971 : Madagascar	1.554
Côte d'Ivoire	18.548	Cameroun	1.540
Niger	17.346	Niger	1.324
Dahomey	15.942	Haute Volta	1.223
		Togo	1.123

Source : C.C.C.E.

ANNEXE I - 3

Kreditanstalt fur Wiederaufbau.

Outre sa contribution au Fonds Européen de Développement, le gouvernement fédéral accorde par l'intermédiaire de la Kreditanstalt fur Wiederaufbau des prêts à faibles taux d'intérêt. Les conditions varient toutefois selon l'identité de l'emprunteur :

Année	Emprunteur	Montant millions fmg	Durée	dont Différé	Taux d'intérêt	Projet
1963 (avant 1968)	Gouvernement malgache	2.003	20 ans	4 ans	3%	Route de Port-Bergé
1966	Société Nationale des Allumettes (Sté publique)	123	15 ans	4 ans	5%	Construction usine d'allumettes de Moramanga
1968	BNM, avec aval de l'Etat, pour SOTEMA	305	17 ans	7 ans	5% (commission BNM 0,4%)	Construction usine de Majunga
1968	BNM pour son compte avec aval de l'Etat	305	20 ans	5 ans	4,5%	Financement investissements petites, moyennes entreprises

A la suite d'une décision de 1971, tous les prêts accordés aux gouvernements centraux auront une durée de 30 ans dont un différé d'amortissement de 8 ans et porteront intérêt à 2%. Ce sont les conditions du prêt qui a été consenti (en association avec la France) en 1972 pour la continuation de la route Port-Bergé jusqu'à Antsohihy.

La R.F.A. a également participé à la mise sur pied du laboratoire du service de l'élevage de Fianarantsoa.

L'aide privée dont les fonds sont centralisés par la Kreditanstalt est distribuée à Madagascar par les services du World Church Council, car elle a essentiellement pour origine les grandes organisations caritatives allemandes (Misereor, Caritas...) et finance surtout de petites opérations très localisées.

ANNEXE 2 - 4U.S. Agency for International Development (US.AID).

L'aide américaine n'est apparue qu'en 1966. Elle revêt essentiellement la forme de prêts à taux d'intérêt favorables. Ceux-ci sont accordés par le gouvernement fédéral par l'intermédiaire de son agence spécialisée : l'Agency for International Development (US.AID).

Deux crédits ont été accordés jusqu'à présent :

Année	Montant (millions Fmg)	Durée	dont différé	Taux d'intérêt	Projet
1966 (avenant 1966)	750	40 ans	10 ans	Années 1-10 : 2% 11-40 : 3%	Rectifi- cation du tracé TCE
1967	475	40 ans	10 ans	Années 1-10 : 1% 11-40 : 2,5%	Moderni- sation des té- lécommu- nications

S'y ajoutent également une aide en nature, modeste, sous la forme de dons de matériels de télécommunications par la NASA.

Il est à noter que l'aide privée (dons de vêtements, produits alimentaires, etc) du Catholic Relief Service (dépendant de l'Episcopat Américain) et du World Church Council ont certainement atteint des montants assez élevés. Au total, aides publique et privée confondues, l'intervention américaine reste malgré tout modeste : environ 2,5 milliards fmg jusqu'à fin 1970.

ANNEXE I - 5Organisation des Nations Unies et agences périphériques.

L'assistance de l'ONU a commencé en 1961 avec l'arrivée du premier expert. Depuis cette date 1450 experts sont venus à Madagascar et l'aide totale apportée par l'organisation et ses agences spécialisées s'est élevée à plus de 7,5 milliards fmg (arrêté au 17/10/71) répartie en :

Fonds spécial	4.000 millions
Experts	1.300 -"-
Programme alimentaire Mondial (PAM)	781 -"-
UNICEF	582 -"-
Campagne Mondiale contre la Faim (CMCF)	565 -"-
ONU-BIT-UNESCO-AIEA-ONUDI-UNICEF (sur budgets ordinaires)	431 -"-

Il est difficile d'évaluer la valeur réelle de cette aide. En effet ces budgets supportent des charges annexes certainement très élevées et la somme totale ne correspond certainement pas aux montants réels investis.

Source : O.N.U.

ANNEXE I - 6Groupe de la Banque Mondiale.

Sont regroupées sous cette dénomination :

- La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et ses deux filiales :
- L'Association Internationale pour le Développement (AID)
- La Société Financière Internationale (SFI).

Seules les deux premières organisations ont une activité à Madagascar. La BIRD (fondation en Juillet 1944 en même temps que le Fonds Monétaire International; début des opérations en Juin 1946) et l'AID (fondation à l'initiative des Etats-Unis en 1960; début des opérations même année) fonctionnent exactement sur le même principe mais différent sur les sources de financement et les conditions des prêts (terminologie BIRD) et des crédits (terminologie AID) accordés.

- Principe de fonctionnement.

- Les deux organisations n'accordent leur aide qu'à leurs membres, les pays riches disposant d'un nombre de voix proportionnellement inférieur à leurs participations financières, ceci afin de ne pas défavoriser les pays pauvres lors des délibérations.

Madagascar participe pour :

BIRD : 0,08% du capital, soit 20 millions de dollars américains dont 10% a été appelé et payé à concurrence de :

- 200.000 en dollars américains,
- 41.000 en francs malgaches,
- 1.759.000 en bons à vue, non négociables, ne portant pas intérêt.

AID : 0,10% des souscriptions, soit 909.000 dollars américains totalement appelés et payés à concurrence de :

- 182.000 en dollars américains,
- 727.000 en valeurs à vue, non négociables, ne portant pas intérêt.

- Les projets étudiés sont proposés, soit par le gouvernement, soit par des missions d'experts.

- Les prêts et crédits sont accordés soit au gouvernement soit à des organisations publiques. Les statuts prévoient la possibilité d'emprunteurs privés, mais cette modalité, jamais utilisée à Madagascar d'ailleurs, reste rare.

- AID et BIRD prêtent uniquement pour des projets spécifiques. Les prêts-programmes ne sont admis que lorsque cette forme assure une meilleure organisation des opérations.

- Les projets financés sont déterminés, évalués et inspectés exactement de la même manière et conformément "aux mêmes critères rigoureux de priorité de sécurité et de productivité" pour les deux organismes. Les crédits de l'AID et les prêts de la Banque sont d'ailleurs traités par le même personnel. La source de financement dépend du degré de richesse (ou de pauvreté) du pays bénéficiaire. AID et BIRD ne prêtent que lorsqu'il n'y a pas d'autre source de financement possible à des "conditions raisonnables".

- Les prêts sont stipulés en dollars américains et les remboursements s'effectuent dans la même devise.

- Les versements sont effectués selon un échéancier précis (le non engagement des sommes mobilisées à la date prévue est pénalisé dans les prêts BIRD par une commission d'engagement de 0,75%). Les paiements sont effectués directement aux fournisseurs, ou, quand cela n'est pas possible, à l'emprunteur au vu des factures déjà réglées.

Le principe du "dosage du financement", c'est-à-dire couplage d'un prêt Banque et d'un crédit AID est parfois retenu lorsque les problèmes posés par le poids du service de la dette ne sont pas trop dramatiques. (Voir Tableau prêt routier 1965).

Le financement assuré par la Banque et l'AID est parfois partiel. Le reliquat étant pris en charge soit par d'autres organismes d'aide, bilatéraux ou multilatéraux, soit par le gouvernement du pays bénéficiaire. Ainsi le plan de financement de l'aménagement de la plaine de Morondava prévoit :

Coût total : 27 millions de dollars

- AID	: 15,3
- Gouvernement malgache	: 0,0
- Banque Nationale Malgache	: 3,3
- Divers	: 0,4

- Ressources et conditions.

- La Banque ne dispose que de son capital social. Afin d'assurer ses opérations elle doit donc compléter ses ressources par la vente sur le marché financier d'obligations et de Bons par elle émis, à des investisseurs. Ces investisseurs sont soit des groupes interbancaires privés (qui se chargent ensuite de placer les titres auprès du public), soit les banques centrales ou autres comptes publics. Le coût de ces émissions suit évidemment les conditions du marché financier. Ainsi si un emprunt à 25 ans sur la place de New York, a pu être couvert avec un taux d'intérêt de 3% en juillet 1947, il en a coûté 5/8 % en juillet 1970. Pour l'exercice clos le 30 juin 1971, le coût moyen a été de 0,07%.

Grâce à des opérations à court terme très profitables, la Banque peut reprêter l'argent qu'elle s'est procuré à un taux légèrement inférieur. Ainsi pour l'exercice 1971, le taux d'intérêt demandé par la banque était de 7,25%.

La période d'amortissement des prêts accordés par la Banque est variable. Les conditions les plus fréquentes sont 30 ans dont 10 de différé. (Voir le tableau ci-dessous).

- L'AID a, elle, 4 sources de fonds :

- Les souscriptions des pays membres.
- Les reconstitutions périodiques de ces souscriptions (1964, 1969, 1970).
- Les transferts émanant de la BIRD. (Ainsi en 1971, la Banque a-t-elle subventionné l'AID en lui transférant notamment 110 millions de dollars sur ses 212 de bénéfices).
- Ses revenus nets.

Du fait que les Fonds mis à sa disposition ne sont pas remboursables, elle peut accorder des conditions évidemment beaucoup plus favorables que la Banque. En général :

- Taux d'intérêt : 0,75%.
- Durée : 50 ans.
- dont différé : 10 ans.

On trouvera dans le tableau ci-dessous la liste des prêts et crédits souscrits par la République Malgache auprès du Groupe de la Banque Mondiale. Il convient toutefois de noter qu'une partie des fonds n'a pas été encore mobilisée. Ainsi au 30 juin 1971, l'encours auprès de la Banque était de 11.100.000 dollars US dont seulement 3.600.000 avaient été versés. A la même date, l'encours auprès de l'AID était de 44.400.000 dollars (partie mobilisée inconnue).

L'encours total auprès du Groupe de la Banque Mondiale atteint donc au 30 juin 1971, 55.500.000 dollars. Au 30 août 1972, compte tenu du crédit AID pour l'aménagement de la plaine de Morondava, cet encours atteint 71 millions, soit 13 milliards fmg. Du fait des différés, aucun amortissement n'a encore été opéré.

Rem.: Renseignements obtenus auprès des représentations ONU et Banque Mondiale.

Année	Prêteur	Montant Millions fmg	Durée	dont différé	Taux	Projet
1966 ave- nant 68	AID	2.500	50 ans	10 ans	0,75%	Construction et bitumage partiels RN4
1967	BIRD	1.176	30 ans	10 ans	6%	Construction complexe sco- laire lac Anosy.
1968	AID (58%) BIRD (42%)	1.976	40 ans	10 ans	0,75% 6,25%	Construction RN1 et RN6 ainsi que trois ponts.
1969	BIRD	778	22 ans	9 ans	6,50%	"Ranching"
1969	AID	48	subvention pour les études du port de Tamatave			
1970	AID	2.670	50 ans	10 ans	0,75%	Modernisation du port de Tamatave
1972	AID	3.825	50 ans	10 ans	0,75%	Aménagement de la plaine de Morondava

Prêts accordés par le Groupe de la Banque
Mondiale au Gouvernement Malgache

ANNEXE I - 7Fonds Européen de Développement.

Organisme chargé de la répartition de l'aide au Tiers Monde des Communautés Européennes, le Fonds reçoit une dotation globale pour toutes ses actions. Il répartit cette "enveloppe" entre les différents pays signataires de la Convention de Yaoundé. Il incombe ensuite aux gouvernements locaux de présenter au financement des projets d'investissements dans la limite de leur allocation.

De 1959 à 1970, l'aide totale du Fonds à Madagascar s'est élevée à 31 milliards fmg mais elle n'a été sensible qu'à partir de 1963 :

1963 : 2,1 milliards fmg	1968 : 3,0 milliards fmg
1964 : 2,8 "-	1969 : 2,0 "-
1965 : 2,7 "-	1970 : 3,0 "-
1966 : 2,2 "-	1971 : 3,2 "-
1967 : 2,5 "-	

Les opérations financées ont été très variées :

- Infrastructure routière,
- aménagement portuaire,
- protection de la plaine de Tananarive,
- urbanisation,
- amélioration de l'habitat,
- adduction d'eau,
- aménagement rural,
- infrastructure pour l'éducation nationale,
- construction et amélioration des centres hospitaliers,
- soutien des prix des produits locaux,
- amélioration de la production des produits de base,
- grandes opérations agricoles.

Le contrôle des opérations par le délégué du Fonds est permanent. Le Gouvernement Malgache est certes le maître d'oeuvre par l'intermédiaire du Ministère technique concerné, mais les experts et les conseillers du Fonds vérifient :

- l'exécution des travaux et leur conformité avec le cahier des charges,
- la justification des mémoires de paiement présentés par le Ministère des Finances,
- la réalité des paiements acceptés par le Contrôleur délégué à Tananarive.

Les paiements eux-mêmes sont effectués par la Caisse Centrale de Coopération Economique (qui est payeur délégué du Fonds dans tous les pays où elle possède une représentation). Certains paiements, notamment le règlement des achats de matériels dans les pays de la Communauté peuvent être effectués directement par les autorités de Bruxelles si cette modalité a été acceptée lors de la signature des contrats avec les entreprises retenues pour l'exécution des travaux.

(Source : Délégation du Fonds Européen de Développement).

ANNEXE I - 8Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Société satellite des Communautés Européennes, la BEI accorde des prêts aux pays en voie de développement signataires de la Convention de Yaoundé. Ils sont de deux types selon la rentabilité escomptée du projet. Les conditions actuelles (1) sont :

Prêteur : Banque Européenne d'Investissement.

Emprunteur : Gouvernement Central.

Type du prêt	Durée	dt différé	Taux d'intérêt
"à conditions spéciales"	25 ans	5 ans	"Favorable"
Normal	20 ans	10 ans	Celui de la Banque à la signature de la convention de prêt. Bonifications possibles (a)

(a) Les bonifications ne peuvent ramener le taux à moins de 3% sauf s'il existe un emprunteur intermédiaire contrôlé par la puissance publique auquel cas celui-ci devra prendre à sa charge au moins 2%.

Madagascar a eu très peu recours à ce type de prêt. Un seul projet a été présenté au financement de la BEI au 31 décembre 1971. Portant sur 517 millions de fmg, il doit compléter la subvention de 402 millions accordée par le FED pour le projet "modernisation des abattoirs". Géré par le Fonds, il bénéficie de bonifications d'intérêts qui ont pour effet de ramener le taux à 1% (taux de la Banque à la signature environ 4,50%).

Si le système d'accord des prêts de la BEI est celui d'une banque privée (prise en compte de la rentabilité par exemple) les conditions générales restent très favorables (surtout par rapport à celles de la BIRD); notamment :

- taux d'intérêt relativement faible,
- pénalités pour retard dans le paiement des intérêts : 2,5% des sommes dues,
- perception des intérêts après la mobilisation effective des fonds et non à partir de la date prévue dans l'échéancier.

(Source : Convention de Yaoundé II).

(1) Décision du Conseil des Communautés du 29 septembre 1970, Annexe VI, chapitre 2.

ANNEXE I - 9Autres.Italie.

L'aide italienne est effective depuis 1969 date à laquelle le gouvernement italien a accordé au gouvernement malgache un prêt de 1.500 millions fmg pour des travaux de mise en valeur agricole devant être réalisés dans la région d'Ambatomanoina par la société italienne Ifagraria.

Année	Montant millions fmg	Durée	dont différé	Taux d'intérêt	Projet
1969	1.500	15 ans	3 ans	4,90%	Aménagement rural

Israël.

Outre une aide technique (sécurité publique notamment), le gouvernement israélien a accordé plusieurs prêts pour la finition du Grand Hôtel d'Anosy à Tananarive (hôtel Hilton).

Année	Montant millions fmg	Durée	dont différé	Taux d'intérêt	Projet
1965	50	8 ans	5 ans	5,50%	Construction et finition du Grand Hôtel
1968	250	7 ans	fin des travaux	6,00%	

A N N E X E II

NOTE relative à l'élaboration de l'indice de correction P des investissements publics (bâtiments, travaux publics, infrastructure).

En collaboration avec Alain BERNARD

Cet indice restreint d'une part, à la période 1960 - 1971, d'autre part au seul secteur des investissements publics a été élaboré pour les besoins de cette étude d'après les travaux de recherche d'Alain BERNARD. Il préfigure une étude beaucoup plus vaste sur l'évolution générale des prix qui sera publiée par A. BERNARD courant 1973.

I. SERIE DE PRIX DES PRODUITS RETENUS

MATIERES PREMIERES IMPORTEES

Source = Bulletin mensuel de l'INSRE. Prix de gros - Toutes taxes comprises. (en FMG).

	Unité	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	N°
Laminés ronds 10x12	100 k	5098	5145	5166	5432	5662	6116	6179	6214	6316	6226	6571	7599	1
Toles noires	100 k	6943	7171	7276	7458	7388	7626	7774	7786	7935	9247	11053	11034	2
Tôles g/planes 20x100x1	pièce	1237	1213	1240	1292	1353	1448	1463	1462	1466	1699	2012	1970	3
Tôles g/ondulées 2 x I	pièce	858	868	872	891	923	952	964	958	949	958	1041	1052	4
Fil élect.	100 m	880	680	680	643	640	640	938	1158	1166	1188	1325	1488	5
Verre à vitre	m2	500	500	500	500	500	500	500	500	500	527	540	614	6
Contre-plaqué	m2	360	360	360	360	415	461	471	465	468	494	527	590	7

	Unité	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	N°
Fuel lourd	1	29,70	31,30	31,75	31,80	31,75	31,00	32,00	31,00	31,00	31,00	32,00	32,00	8
Essence Tourisme	1	41,70	43,50	46,60	46,60	47,15	47,40	48,10	48,10	48,16	48,80	49,40	50,00	9

BOIS

Source = BDPI (dispo uniquement en indice)

	Unité	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	N°
Sciages	indice	100	98	90	80	82	85	92	100	110	121	133	147	10

BRIQUESSource = Entreprise privée du Secteur Bâtiment
(pondéré local/industriel)

	Unité	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	N°
Briques	indice	100	100	100	100	100	103	105	106	105	106	107	107	11

CIMENT

Source = Compagnie Malgache de Cimenterie.

Prix de gros FMG (rendu TANA). Toutes taxes comprises.

	Unité	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	N°
Ciment C M L	t	9800	9840	9840	9840	10500	10915	11804	11350	11200	11200	11200	11200	12
Ciment im- porté de la C E E	t	10400	10600	10600	10600	10600	11855	12095	12120	12170	12570	12858	13000	13

PNEUS

Source = Societé Industrielle et Commerciale de l'Emyrne / Kléber Colombes
(Détail Hors taxes)

Unité	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	N°
Pneu LR/	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
Taxi br. pièce	14300	14150	14020	13470	12460	13120	13120	13620	13620	13620	16455	18035	14
VIO LUG KC	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
Pneu génie!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
civil 140	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!
24/12 PR/ pièce	86600	84860	84000	80570	74530	74830	74830	79210	79210	79210	95700	96535	15
GC 2	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!

MACHINES ET APPAREILS

Source = Statistiques du Commerce Extérieur.
(Hors taxes, Hors Douanes).

Unité	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	N°	
Rubriques	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	!	
84 et 85	kg	592	632	576	598	651	625	647	698	603	700	746	837	16

84 = Machines et appareils

85 = Matériels électriques

FRAIS DE BANQUE

Source = Rapports du Secrétariat du Comité Monétaire de la Zone franc
Taux de réescompte papier local Banque de France de 1960 à 1964
Institut d'Emission Malgache de 1964 à 1971.

Unité	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	N°
Banque	%	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	4,50	5,50	5,50	17

MAIN D'OEUVRE

Source = Journal Officiel
Plus basse catégorie du SMIG. Tarif horaire.

Unité	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	N°
Main d'oeuvre	FMG	27	27	27	27	29	29	29	29	29	29	30,50	18

II.- Pondérations.

Nous avons retenu comme base de pondération le tableau de structure des dépenses des entreprises du secteur moderne ayant travaillé en 1969 pour le Ministère de l'Équipement (établi par le Service d'Études Économiques et Financières de ce ministère). La moyenne pondérée des 4 secteurs d'activités (travaux routiers, travaux maritimes, travaux de bâtiment, travaux hydroagricoles) donne :

I	- Main-d'œuvre	25 %
II	- Acier	5 %
III	- Ciment	6 %
IV	- Bitumé	2,50 %
V	- Carburant	8 %
VI	- Agrégats	1 %
VII	- Matériel	23 %
VIII	- Fournitures diverses	13,50 %
IX	- Frais généraux - Etudes et Bénéfices	16 %
		<hr/>
		100 %

Nous considérons le poste IX comme fixe en pourcentage, c'est-à-dire suivant l'indice des autres postes; il ne sera donc pas repris dans l'indice global.

Les éléments entrant dans la constitution de chaque poste sont :

.../...

Poste	Element	Pondération interne
I	Main-d'oeuvre	100
II	Acier	1
		2
		3
		4
		(d'après Importations)
III	Ciment	12
		13
		Pon dération variable selon les années 12 = 25 12 = 33 12=50 13=75 13=67 13=50 (60-64) (65-68) (69-71) fonction des importa- tions
IV	Bitumé	100
V	Carburant	100
VI	Agrégats	100
VII	Matériels	100
VIII	Fournitures diverses	7
		6
		5
		(d'après Importations)

Rapportés en indice et pondérés ces chiffres permettent d'obtenir le tableau suivant :

									Total	Indice P. = $\frac{\text{Total}}{04} \times 100$
Rubrique(1) reprise	g	f	k	c	c		c	j		
Pondération	25	5	6	2,50	0	1	23	13,50		
1960	100	100	100	100	100	100	100	100	0.400	100
1961	100	97	101	105	105	100	107	04	0.393	100
1962	100	97	101	107	107	100	97	04	0.100	97
1963	100	99	103	107	107	100	101	01	0.253	90
1964	107	102	112	107	107	100	110	05	0.757	104
1965	107	100	116	104	104	103	106	00	0.732	104
1966	107	115	116	100	100	105	109	113	9.247	110
1967	107	120	116	104	104	106	101	130	9.247	110
1968	107	121	115	104	104	105	102	130	9.260	110
1969	107	127	110	104	104	106	110	134	9.739	116
1970	107	142	119	100	100	107	126	140	10.230	122
1971	113	152	120	111	111	107	141	165	11.047	132

- (1) g = Main-d'oeuvre
 f = Acier
 k = Ciment
 c = Bitumé
 c = Carburant
 = Agregats
 c = Matériels
 j = Fournitures diverses.

A titre de comparaison, nous avons établi deux autres indices.

A - Selon la pondération obtenue d'après le Tableau des Echanges Inter-Industriels 1966.

Consommations intermédiaires de la Branche Bâtiment Travaux Publics.

- Produits locaux	23 %	
Sylviculture		8,00
Matériaux de construction		11,50
Menuiserie		3,50
- Produits d'importation	23 %	
Pétroles		3,25
Matériaux de construction		5,75
Métaux		9,50
Machines outils		3,25
Pièces détachées		1,25
- Autres	8,50 %	
Banque		1,00
Service garage		5,50
Etudes - Siège		2,00
- Salaires	22,25 %	
- Impôts et Taxes	1,25 %	
- Revenu brut d'exploitation	22,00 %	
		<hr/>
		100 %

B - Selon la pondération Perodeau (Les Investissements et les problèmes de développement à Madagascar, Notes et Documents, 1960, n°2707, pp.22 et 63), soit

- 9 points de pondération pour la main-d'oeuvre,
- 1 point pour chacun des éléments suivants :

- laminés ronds, tôles noires, tôles galvanisées planes, tôles galvanisées ondulées, ciment français, verre à vitre, contreplaqué, fil électrique, essence.

Des calculs analogues à ceux que nous avons effectués pour l'indice P permettent d'obtenir deux séries dont la tendance est similaire à celle de P.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Base T E I	100	100	98	98	102	104	107	108	108	112	118	127
Base Perodou	100	100	100	102	107	110	112	113	114	117	122	128
Base S E E F (indice P)	100	100	97	98	104	104	110	110	110	116	122	132

ANNEXE III

Part de la France dans l'aide
totale à Madagascar de 1963 à 1961

Outre les aides à l'investissement accordées par l'intermédiaire du Fonds d'Aide et de Coopération et du Fonds Européen de Développement, il convient de comptabiliser

- les fonds FAC dits "opérations d'intérêt général". Cette rubrique regroupe les études générales ou techniques, des recherches agricoles ou minières, l'action culturelle ou sociale et l'équipement scolaire. Les organismes publics et para-publics français sont les principaux maîtres d'oeuvre de ces réalisations. Ce sont essentiellement :
 - le Bureau de Recherches géologiques et minières (BRGM),
 - le Bureau pour le Développement de la Production Agricole (BDPA),
 - la Compagnie française pour le Développement des fibres textiles (CFDT),
 - la Société d'Etudes pour le Développement économique et social (SEDES),
 - la Société centrale pour l'équipement du Territoire - International (SCET-International),
 - l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM).
- les subventions sur budget français
 - subvention directe au budget malgache dite "subvention d'équilibre" destinée à combler le déficit (éventuel) du budget de fonctionnement. Cette subvention doit cesser en 1975.
 - subvention au budget de l'éducation nationale malgache en provenance du budget de l'éducation nationale française.
- les salaires de l'assistance technique.

Cette aide totale doit être rapportée à l'aide totale/investissement augmentée des autres aides. Viennent s'ajouter aux fonds d'origine fran-

gaise, essentiellement les fonds représentant l'aide de l'Organisation des Nations Unies et de ses agences spécialisées. (On a négligé la part française - 5 % en moyenne - dans le budget de ces organismes). Les autres aides publiques sont soit négligeables, soit versées en nature donc difficiles à évaluer.

- Investissements	France	Autres
- France (FAC et FED)	24,1	
- Autres		17,5
- Autres aides.		
- FAC "intérêt général"	6,6	
- Subvention d'équilibre	12,3	
- Subvention éducation nationale	4,5	
- Salaires assistance technique	27,0	
- Organisation Nations Unies		7,0
	<hr/>	<hr/>
Totaux	73,5	24,5
Total général	98,0	
Part de la France	75 %	

Sources : Caisse Centrale Coopération Economique (Rapports annuels)
Fonds Européen de Développement (Conventions de Yaoundé)
Organisation des Nations Unies (Rapports d'activité)
Institut d'Emission Malgache (Rapports annuels).